

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2022**

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 20 h 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
22 mars 2022

Etaient présents :

GEFFROY S. ; HELARY R. ; KEROUANTON L. ; LE BOULZEC A. ;
LE BERRE S. ; LE CALVEZ D. ; QUERE S. ; BLOT G., GUERNION N.

Absent excusé : GUENNIC L.

Absente excusée ayant donné pouvoir :
LEGER K. donne pouvoir à BLOT G.

Date d'affichage :
31 mars 2022

Le scrutin a eu lieu Lionel KEROUANTON, a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022,**
- 2) **Vote du compte de gestion 2021,**
- 3) **Vote du compte administratif 2021,**
- 4) **Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,**
- 5) **Vote des taux d'imposition 2022,**
- 6) **Vote du Budget Primitif 2022,**
- 7) **Subventions aux associations pour 2022,**
- 8) **Subvention exceptionnelle – Guerre en Ukraine,**
- 9) **Réfection mur d'enceinte église – Présentation devis et sollicitation de subvention,**
- 10) **Redorure monument aux morts de Penhoat – Présentation devis,**
- 11) **Signalétique du patrimoine de Trévère – Présentation devis,**
- 12) **Achat tracteur tondeuse,**
- 13) **Leff Armor Communauté – Evaluation des charges transférées,**
- 14) **Affaires diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 31 janvier 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 31 janvier 2022.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 préparé par le Trésorier municipal.

En fonctionnement, le total des dépenses est de 126 949.71 € et le total des recettes est de 208 417.06 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 81 467.35 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 61 631.01 € et les recettes s'élèvent à 137 971.11 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 76 340.10 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le Trésorier.

3) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Premier Adjoint présente le Compte Administratif 2021 :

En fonctionnement, le total des dépenses est de 126 949.71 € et le total des recettes est de 208 417.06 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 81 467.35 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 61 631.01 € et les recettes s'élèvent à 137 971.11 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 76 340.10 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021, moins une voix, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

4) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de celui-ci, qui fait apparaître un excédent de **81 467.35 €** de la façon suivante :

A la section investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **68 669.78 €**

A la section de fonctionnement, au compte 002 (excédent antérieur reporté) : **12 797.57 €**

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes de l'investissement au BP (Budget Primitif) 2022 pour un montant de **76 340.10 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2021 pour 2022 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.15 %**,

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.43 %**.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement à la somme de : **151 729.57 €**

En section d'Investissement à la somme de : **162 705.17 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

Projets :

- Réfection des toilettes publiques,
- Programme de voirie,
- Achat panneaux signalétiques pour le patrimoine de la commune,
- Réfection mur église,
- Achat tracteur tondeuse pour les services techniques,
- Entretien courant des bâtiments et des espaces verts.

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 :

ORGANISMES	Montant 2022
SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
L'AVENIR DE TREVEREC	100.00 €
LES MARIES-CASSEROLES	150.00 €
MEMOIRE DE TREVEREC	150.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	10.00 €
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	10.00 €
LES AMIS DU VELO	10.00 €
PARALYSES DE FRANCE SAINT BRIEUC	10.00 €
LEUCEMIE ESPOIR	10.00 €
SOLIDARITE PAYSAN	10.00 €
SECOURS POPULAIRE	10.00 €
APPMA PECHE LANVOLLON	80.00 €
BLEUETS DE FRANCE	15.00 €
CENTRE DE SECOURS DE LANVOLLON (15 €/enfant)	15.00 €
JEUNESSE SPORTIVE (15 €/enfant)	45.00 €
TWIRLING CLUB LES ALIZEES (15 €/ enfant)	15.00 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LES PRIMAIRES	452.30 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LES MATERNELLES	1 406.06 €

8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – GUERRE EN UKRAINE

L'ensemble du conseil municipal de Trévère adresse un message de soutien à la population ukrainienne, qui subit actuellement les conséquences du conflit, et invite tous les Trévèrecois à la solidarité.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association Armor Ukraine de Plouha. Cette association se veut culturelle et humanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € pour soutenir la population Ukrainienne par le biais de l'association Armor Ukraine de Plouha.

9) REFECTION MUR D'ENCEINTE EGLISE – PRESENTATION DEVIS ET SOLLICITATION DE SUBVENTION

Au vu de la vétusté du muret de l'enceinte de l'église Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à sa réfection totale pour la sécurisation des usagers qui se rendent au cimetière et aux diverses cérémonies.

En effet le muret connaît une usure importante au niveau des chapeaux et les joints s'effritent.

Madame le Maire présente les devis reçus.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter une subvention (DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Réfection mur enceinte église	13 592.84 €	DSIL	10 874.00 €
		Auto-financement	2 718.84 €
	13 592.84 €		13 592.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la réfection du mur d'enceinte de l'église,**
- **De retenir l'entreprise Anthony DA SILVA de Plouagat pour un montant HT de 13 592.84 € pour réaliser les travaux,**
- **D'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) 2022,**
- **De dire que les crédits seront inscrits au budget 2022,**
- **De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer et gérer tous les documents afférents à ce dossier.**

10) REDORURE MONUMENT AUX MORTS DE PENHOAT – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au lavage et à la redorure du monument aux morts de Penhoat.

Madame le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'établissement LE MORVAN de Plestin-Les-Grèves pour un montant HT de 727.50 € pour réaliser les travaux.

11) SIGNALÉTIQUE DU PATRIMOINE DE TREVEREC – PRESENTATION DEVIS

A la demande de l'association Mémoire de Trévère, Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre en place la signalétique du patrimoine de la commune (stèles, Pont Men, lavoir...).

Madame le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SPM de Lanvollon pour un montant HT de 1 100.70 € pour l'achat de panneaux de signalétique.

12) ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Madame le Maire informe l'assemblée que le tracteur tondeuse des services techniques n'est plus réparable. Il convient donc d'en racheter un autre.

Madame le Maire propose de voter un montant maximal de 6 000.00 € HT pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de d'approuver le montant maximum de 6 000 € HT pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour les services techniques.

13) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – 2022

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu l'évaluation des charges transférées de Leff Armor Communauté pour l'année 2022.

Pour la commune de Trévère, l'attribution de compensation négative est de 12 038.17 €. Cette somme sera inscrite au Budget 2022.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Leff Armor Communauté.

14) AFFAIRES DIVERSES

➤ **ELECTIONS PRESIDENTIELLES** : les 10 et 24 avril 2022 – Le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes.

➤ **AIRE DE JEUX ET BUT** : Installation en avril 2022

➤ **SANITAIRES PUBLICS** : les travaux viennent de débuter.

Fin de séance : 22 h 20